



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments classés

Question écrite n° 81520

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'état de conservation de l'obélisque de la place de la Concorde. En effet, offert en 1830 à la France par le vice-roi d'Égypte puis érigé place de la Concorde en 1836, l'obélisque de Paris défie le temps et l'histoire. Ce monolithe de 23 mètres de haut et de 230 tonnes, taillé dans le granit rose des carrières d'Assouan, présente cependant des signes importants de dégradations. Des fissures se sont formées à sa base. Certaines sont anciennes, d'autres plus récentes semblent progresser irrémédiablement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir l'informer de l'état de conservation du monument et des restaurations susceptibles d'être menées afin de sauver ce témoignage exceptionnel du génie de la civilisation égyptienne.

Texte de la réponse

L'état de l'obélisque de la place de la Concorde à Paris, monument emblématique du paysage parisien, propriété de l'État, fait l'objet d'une attention particulière et continue des services du ministère de la culture et de la communication, notamment de l'architecte des bâtiments de France en charge du 8e arrondissement. Le monument est depuis quinze ans placé sous surveillance électronique permanente, avec enregistrement des mouvements au jour le jour. Il n'a pas été détecté, depuis la mise en place de cette surveillance, d'évolutions significatives des fissures susceptibles de mettre en danger la stabilité du monument. Dans le cas où des mouvements plus importants viendraient à être détectés par le dispositif de surveillance, l'architecte des bâtiments de France en serait immédiatement informé et ne manquerait pas de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81520

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4433

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6153